

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Conformément à l'article 182.9 du Code des professions (RLRQ., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 13 juillet 2023, **Paul Renaud, ing.**, (membre no 20062) dont le domicile professionnel est situé à Gatineau, province de Québec, a fait l'objet d'une décision du Comité des requêtes de l'Ordre des ingénieurs du Québec relativement à son droit d'exercice, à savoir :

Charpentes et fondations

« DE LIMITER le droit d'exercice de **Paul Renaud, ing.** (membre no 20062), jusqu'à ce que les mesures de perfectionnement soient complétées avec succès, en lui interdisant d'exercer toute activité professionnelle réservée aux ingénieurs par la Loi sur les ingénieurs, autrement que sous la supervision d'un.e ingénieur.e., lorsqu'elle se rapporte au domaine des charpentes et fondations, à l'exception des activités professionnelles suivantes :

- Inspection et surveillance des travaux (sans conception, sans vérification de conception, sans modification de la conception, à moins d'exercer sous la supervision d'un.e ingénieur.e).
- Vérification de conformité de dessins d'atelier déjà authentifiés par un.e autre ingénieur.e (apposition d'un tampon de vérification ou délivrance d'un avis de conformité séparé, et ce sans conception, sans vérification de conception, sans modification de la conception, à moins d'exercer sous la supervision d'un.e ingénieur.e).
- Analyse et conception de supports et ancrages parasismiques pour des composants non structuraux et équipements (autres que ceux destinés à la protection incendie et ceux contenant des matières toxiques, explosives ou dangereuses) de bâtiments appartenant aux catégories de risque « faible » ou « normal » décrites à la partie 4 du Code national du bâtiment, tel qu'il est incorporé dans le chapitre I du Code de construction du Québec (chapitre B-1.1, r. 2). »

Cette limitation du droit d'exercice de l'ingénieur **Paul Renaud** est en vigueur depuis le 21 juillet 2023.

Montréal, ce 21 août 2023

M^e Élie Sawaya, avocat
Secrétaire adjoint et chef des affaires juridiques